

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03.
/AONO/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2023 DU 14/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN DRAIN SUR LA RIVIERE SE'E DANS LA COMMUNE DE
NKOL-METET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE**

Financement : BIP MINDEVEL 2023.

1. OBJET

Dans le cadre de l'exécution du Budget du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Exercice 2023, le Maire de la Commune d'Arrondissement Nkolmetet, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'urgence pour les travaux de la construction d'un sur la rivière SE'E au lieu du Marché Central de Nkolmetet dans l'Arrondissement de Nkolmetet, Département du Nyong et So'o, Région du centre.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- SERIE 000 : INSTALLATION
- SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- SERIE 200 : DRAIN
- SERIE 300 : REMBLAIS

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans ledit ordre de service.

4. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINDEVEL EXERCICE 2023, TRANSFERE A LA COMMUNE DE NCOL-METET

5. COUT PREVISIONNEL :

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Soixante-seize millions (76 000.000) FCFA.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouvert aux entreprises de droit camerounais non exclues de la commande publique et ayant les capacités administratives, techniques et financières. La participation des entreprises sous forme de groupement ou sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis à la Mairie de Nkol-Metet sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de Cent mille (100 000) CFA payable au Trésor Public.

8. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.
Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat Général de la Mairie de Nkolmetet au plus tard 23.03.2023 à 12 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 03
/AONO/C-NKOLMETET/CIPM-NKMT/2023 DU 23/03/2023 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN DRAIN SUR LA RIVIERE SE'E DANS LA COMMUNE DE
NKOL-METET, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE**

Financement : BIP MINDDEVEL 2023

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » »

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables.

10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 23/03/2023 à 13 heures, heure locale, à la salle des actes de la Mairie de Nkolmetet, par la Commission Interne de Passation des Marchés . Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres. La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

12. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises et/ou groupements d'entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

13. ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLU LE MARCHE

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre' celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de NKOL-METET

14. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

14.1. Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées ;
- b) Offre technique incomplète pour absence :
 - b1) de l'Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
 - b2) d'un Conducteur des travaux, Ingénieur du génie Civil, ayant minimum BAC+3 et deux années d'expérience, et ayant été conducteur des travaux dans les projets de travaux de voiries urbaines.
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) N'avoir pas réalisé au cours des cinq dernières années un projet de travaux de construction d'un ouvrage d'Art d'un montant supérieur ou égal à Cinquante millions (50 000 000) de FCFA;

- e) Non justification de la possession en propriété, en location ou en leasing du matériel minimum suivant :
 - 01 pelle excavatrice;
 - 01 pelle chargeuse;
 - 01 compacteur vibrant;
 - 01 nivelleuse ;
- f) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (l'élimination se fera pour les lots concernés) ;
- g) N'avoir pas satisfait à au moins 4/5 des critères essentiels.

14.2. Critères essentiels (4/5)

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| A - Présentation | 01 sous-critère |
| B - Personnel d'encadrement | 04 sous-critères |
| C - Matériel | 09 sous-critères |
| D- Références Générales | 02 sous-critères |
| E- Note Méthodologique..... | 01 sous-critère |

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de Un million cinq cent vingt-mille(1 520 000) francs CFA d'une durée de validité de moins de trois (03) mois à compter de la date de publication de l'Avis d'appel d'offre.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

18. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la MAIRIE DE NKOLMETET (Secrétariat Général) dès publication du présent avis : Tél : 699 36 13 55 / 657 32 32 96.

19. Lutte contre la corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS a la CONAC au numéro 1517.

20- Additif à l'appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

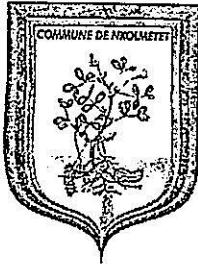
18 AVR 2023
Nkolmetet, le _____
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLMETET
(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ✓ Préfet/NS/MBYO ;
- ✓ DDMAP/NS ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
 - ✓ Pdt/CIPMI-NKMT ;
- ✓ DDDDL/N&S ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives



Anne Josephine Solange
Anaba Mhanga



**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NOTICE
N°003/ONIT/NKOLMETET-C/NKMT-ITB/2022 OF 19 MARCH /2023 FOR THE
CONSTRUCTION OF ONE (01) DRAIN ON THE RIVER SE'E IN NKOLMETET COUNCIL,
NYONG AND SO'O DIVISION, CENTER REGION. IN EMERGENCY PROCEDURE.
Financing : PUBLIC INVESTMENT BUDGET - MINDEVEL 2023**

1- 1. SUBJECT OF THE CALL FOR TENDER

As part of the implementation of the Budget of the Ministry of Decentralization and Local Development, Fiscal Year 2023, the Mayor of the Nkolmetet Council, Contracting Authority, launches a National Open Call for Tenders in Emergency Procedure for the construction works of the drain on Se'e river of Nkolmetet Council area, Nyong and So'o Division, Center Region.

2. CONSISTENCY OF WORK

This work includes the following operations:

- SERIE 000 : INSTALLATION
- SERIE 100 : CLEANING AND EARTH MOVING;
- SERIE 200 : DRAINAGE
- SERIE 300 : REMBLAIS

N.B.: it should be noted that drainage structures shall be constructed using the labour based techniques (LBT).

3. DEADLINES FOR EXECUTION

The maximum execution period provided by the Client for the realization of the works is three (03) months. That period shall run from the date of notification of the service order for the start of the work or from the date indicated in that service order

4. Financing and provisional amount

Works under this tender shall be financed by the budgets of Road Fund and the Ministry of Housing and Urban Development 2023.

5. FUNDING

The works subject to this call for tenders will be financed by the BIP MINDEVEL EXERCISE 2023, TRANSFERRED TO THE MUNICIPALITY OF NKOLMETET

6. ACQUISITION OF THE TENDER DOCUMENTS

The Tender File may be withdrawn upon publication of this notice to the Town Hall of Nkolmetet on presentation of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum for the application fees of 100 000 (ONE HUNDRED THOUSAND) CFAF payable to the Public Treasury.

7. Présentation of tenders

Tenders shall be divided into three volumes and submitted in a simple envelope as follows:

- Volume 1 : Administrative documents;
- Volume 2: Technical proposal;
- Volume 3: Financial offer.

All the constituent documents (volume1, 2 and 3) shall be enclosed in a large and sealed outer envelope bearing only the subject of the tender concerned.

The different documents of each tender shall be numbered in keeping with the order indicated in the tender file and separated by colour dividers.

1. Submission of tenders

Drafted in English or French and in six (6) including one (1) original and five (5) copies, labeled as such, tenders shall be submitted in a sealed envelope and against a receipt at the Contracts Service of the Ministry of Housing and Urban Development, located on the eight floor of the building hosting its services no later than ~~25 MARCH 2023 at 10 a.m.~~ ^{14/03/2023}. They shall bear the following:

" OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NOTICE N°00.../ONIT/NKOLMETET-C/NKMT-ITB/2022 OF 14/ MARCH /2023 FOR THE CONSTRUCTION OF ONE (01) DRAIN ON THE RIVER SE'E IN NKOLMETET COUNCIL, NYONG AND SO'O DIVISION, CENTER REGION. IN EMERGENCY PROCEDURE.

Financing : PUBLIC INVESTMENT BUDGET - MINDEVEL 2023 EXERCISE .

"To be opened only during bids opening session"

2. Tender compliance

Tenders received after the submission deadline or those not respecting the separation mode of the financial offers from the administrative documents and technical proposals shall be rejected.

Subject to rejection, the administrative documents required shall be produced in their originals or true copies certified by the issuing services, as the case may be, in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. The documents shall be dated at most 3 (three) months or must have been established after the date of publication of this bid invitation.

3. Opening of tenders

The administrative documents, the technical and financial proposals shall be opened on the ~~23 MARCH 2023~~ at 11 am local time, precisely by the Internal Tenders Board , in the presence of bidders or mandated representatives, who have a perfect knowledge of the bids.

12. Timeframe

The overall execution timeframe shall be four (04) calendar months.

This timeframe take its effect from the date of notification of the notice to proceed of work.

13. Administration on behalf of which the contract will be concluded

At the end of examination of the offers and the choice of the successful tenderer, the contract will be concluded between the Minister of Housing and Urban Development, Contracting Authority, and the tenderer.

14. Tender evaluation criterias

14.1. Eliminatory criterias

- a) Incomplete administrative documents due to the absence of one of the required documents ;
- b) Incomplete technical file due to the absence of one of the following documents :
 - b1) an attestation of site visit signed in truth by the bidder;
 - b2) a works controller with at least a bachelor's degree in Civil Engineering, with at least five years general experience and at least 02 projects of urban roads ;
- c) False declaration or forged document;
- d) Failure to show proof of execution of a project related to urban road maintenance works of at least CFA fifty millions(50 000 000) francs during the last five years;
- e) Failure to justify ownership, rent or leasing of the following equipments:
 - 01 truck;
 - 01 loader;
 - 01 vibrating , compactor;
 - 01 grader ;
- f) Omission of a quantified unit price in the financial offer (the lots concerned will be eliminated).
- g) Not satisfying at least 4/5 of essential criteria

14.1.2 Essential criteria (4/5)

The evaluation of the technical offers shall be done based on the 05 essential criteria below a:

- A- Presentation01 sub criteria
- B- Personnel04 sub criterias
- C- Site materials to be mobilized..... 07 sub criterias
- D- Execution methodology01 sub criteria
- E- Specific and general references of Enterprise02 sub criterias

Details of these main qualification criteria are specified in the assessment grid contained in the Special Tender Regulations.

15. Award of contract

The contract shall be awarded to the lowest bidder, complying with the technical and administrative requirements. A bidder, who meets the technical requirements and submits the lowest bids for more than two lots, the Contracting Authority reserves the right to award the lots of his choice.

16. Duration of tender validity

The tenders shall be valid for 90 (ninety) days with effect from their submission deadline.

17. Provisional guarantee

Each bidder shall enclose in his administrative documents, a bid bond (provisional guarantee) issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance.

Subject to rejection, the provisional guarantee shall be obligatorily produced in its original dated not more than 3 (three) months.

For unsuccessful bidders, the provisional guarantee shall be released not later than 15 (fifteen) days after the expiry of tender validity. For successful bidders, it shall be released only after the definitive guarantee has been constituted:

18- COMPLEMENTARY IMFORMATIONS

Complementary technical information may be obtained during working hours from the NKOLMETET Council premises. Tel: 699 36 13 55 / 657 32 32 96.

19-DENOUCIATION

For all acts of corruption, call CONAC through the numbers: 658 26 26 82 / 651 64 91 94 / 222 20 37 32.

18 AVR 2023

NKOL-METET, on -----

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Maître d'ouvrage
- Président CIPM
- Affichage
- Chrono
- Archives



Anne Josephine Solange
Anaba Mhanga

REPUBLIQUE DE LA REPUBLIQUE DU LAOS
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARM
CENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE
Ville Arrivée N° 680
19 AVR 2023